



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de
la protection des populations**

Service prévention des risques techniques
Affaire suivie par : Sandrine NOTERMAN
Tél. : 04 88 17 88 19
ddpp-sprrt@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **23 JUIN 2025**

Lettre recommandée avec accusé de réception

no 2C173 8862670

Madame la directrice,

Votre installation, située sur le territoire de la commune de Monteux (84 170) au Quartier la Peyrouse 82 chemin de la Buire, a fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure en date du 31 octobre 2023.

Considérant la réalisation de l'action corrective lors de la visite d'inspection du 17 avril 2025 de l'établissement LOUIS MARTIN PRODUCTION, situé Quartier la Peyrouse 82 chemin de la Buire 84 170 Monteux et la transmission des justificatifs associés, l'inspecteur de l'environnement a pu constater que votre société s'est mise en conformité par rapport aux prescriptions suivantes :

- Diagnostic des réseaux d'assainissement et des réseaux des eaux pluviales – Référence réglementaire : AP de mise en demeure du 31/10/2023, article : 1.

En conséquence, je vous informe, sur déclaration de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA en charge de l'inspection des installations classées, que je prends acte que votre société respecte les prescriptions sus-mentionnées de l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Madame la directrice
LOUIS MARTIN PRODUCTION
Quartier la Peyrouse
82 chemin de la Buire
84 170 Monteux

Pour le Directeur Départemental
de la Protection des Populations
Le chef du service de prévention
des risques techniques,

Nathalie ARNAUD

Copie : UID Vaucluse – Arles DREAL PACA